

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/03/15-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 mars 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Répartition par discipline des possibilités de promotions dans le corps des professeurs d'université au titre des années 2021 et 2022

Le Conseil d'administration approuve les propositions de répartition des 35 possibilités de promotion entre les sections CNU, dans le corps des professeurs d'université, pour les années 2021 et 2022, telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 26 voix pour et 5 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 15 mars 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Annexe délibération n°2022/03/15-11-CA approuvée lors du conseil d'administration du 15 mars 2022

La procédure de promotion interne dans le corps des professeurs des universités dite de « repyramidage » a été fixée par [le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés](#).

Les possibilités de promotions prévues par [arrêté ministériel](#) doivent être réparties par discipline par le conseil d'administration. Aix-Marseille Université bénéficie de 15 promotions au titre de l'année 2021 et 20 au titre de l'année 2022.

Peuvent se présenter à cette promotion interne, les maîtres de conférences ou enseignants-chercheurs assimilés en possession de l'habilitation à diriger des recherches et en position d'activité ou de détachement dans les conditions suivantes :

- Au grade de la hors classe
 - de classe normale ayant plus de 10 ans de services effectifs dans ce grade
- Ces conditions doivent être réunies au 1er janvier 2021 pour la campagne 2021 et au 1er janvier 2022 pour la campagne 2022.

La gouvernance a travaillé à une proposition de répartition des 35 possibilités de promotion entre les sections CNU dans le respect de la ligne directrice de gestion ministérielle : atteinte de l'objectif d'un taux de 40 % de professeur par section, rééquilibrage vers les sections où le taux de femmes chez les PR est le plus faible, prise en compte des sections où le nombre de MCF HDR est le plus important, prise en compte des sections où la part des MCF hors classe est la plus importante, etc.

Tableau de répartition des possibilités par section CNU au titre de 2021 et 2022

sections	01_	02_	05_	06_	07_	16_	19_	20_	26_	27_	30_	31_	32_	60_	61_	62_	63_	65_	67_	69_	70_	71_	74_	
TOTAL 21-22																								
intitulé section	Droit privé et sciences criminelles	Droit public	Sciences économiques	Sciences de gestion	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	Sociologie, démographie	Anthropologie, biologie, ethnologie, préhistoire	Mathématiques et applications des mathématiques	Informatique	Milieux dilués et optique	Chimie théorique, physique, analytique	Chimie organique, minérale, industrielle	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Génie informatique, automatique et traitement du signal	Energétique, génie des procédés	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	Biologie cellulaire	Biologie des populations et écologie	Neurosciences	Sciences de l'éducation	Sciences de l'informatique et de la communication	Sciences techniques et activités physiques et sportives	
possibilités	2	1	1	4	1	1	1	1	2	2	2	1	2	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	2

